ATHIS-MONS

_____PROCES VERBAL_____

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 18 MAI 2006
(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-------*-------

PRESENTS : M. GARCIA, M. SAC, M. BAUDON, M. DENIS, Mme ROBICHON, M. MACHET, M. CHAFFARD, Mme GUILLUY, Mme TREHIN (à partir des décisions L.2122-22), M. TISSIER, M. JAPPAIN, M. DELAVEAU, Mme JIMENEZ, Mme DEPRET, M. GERMAN, M. GUISEPPONE, Mme RODIER, Mme MOREAU, M. BERLANDE, Mme VILMONT, Mme CACHIN, M. MUSKUD (à partir des décisions L.2122-22), Mme BIRS, M. TAI-SEE, Mme BOURG

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme RIBERO	**qui donne pouvoir à**	**Mme TREHIN**
M. VANNIER	**qui donne pouvoir à**	**M. DELAVEAU**
M. CAZAUX	**qui donne pouvoir à**	**M. SAC**
Melle CHERAIR	**qui donne pouvoir à**	**M. ROBICHON**
M. KHANFRI	**qui donne pouvoir à**	**Mme GUILLUY**

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

M. BURDET
M. PREVOT
M. COMPTE
Mme GARCIA
M. GERING

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHAFFARD

----*----

La séance est ouverte à 20h45

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** par 24 voix Pour et 3 Contre le compte rendu de la séance du 28 MARS 2006

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ATHIS-MONS

010 **AUTORISE** par 23 voix Pour et 7 Contre, M. le Maire à signer le procès-verbal de rétrocession ainsi que toute pièce relative à la présente décision, à entreprendre toute démarche pour la vente de la tour de froid, de la surfaceuse et des divers biens mobiliers et notamment de solliciter le concours des services des domaines,

011 **DECIDE** par 23 voix Pour et 7 Contre, de changer d'affectation une partie des volumes du Centre Sportif Paul Demange, patinoire (piste et locaux annexes) destinés aux activités aquatiques et de mettre ce bien à la disposition de la Communauté de Communes 'Les Portes de l'Essonne dans le cadre de sa compétence en matière d'activités aquatiques et subaquatiques, d'autoriser le maire à signer le procès verbal constatant cette mise à disposition et d'autoriser la CCPE conformément au disposition de l'article L131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à procéder en tant que de besoin à entreprendre sur le bien mis à disposition tous travaux de démolition et de construction destinés à concrétiser son affectation aux activités aquatiques et subaquatiques,

11- Suite à la présentation des documents budgétaires et après que Monsieur le Maire se soit retiré et ait confié la présidence à M. SAC, il est procédé au vote du Compte Administratif 2005 du budget principal par 22 voix Pour et 7 Contre : tel que ci-après présenté en euros :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses de l'exercice: 14 548 552,59 €
. Recettes de l'exercice: 10 887 868,36 €
. Résultat de l'exercice 2004 = Déficit : 3 660 684,23 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses de l'exercice : 36 413 620,71 €
. Recettes de l'exercice : 40 495 814,66 €
. Résultat de l'exercice 2004 = Excédent : 4 082 193,95 €

- TOTAL DES SECTIONS

. Dépenses de l'exercice : 50 962 173,30€
. Recettes de l'exercice : 51 383 683,02 €
. Résultat de l'exercice = Excédent : 421 509,72 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement : 2 065 354,14 €
Recettes d'investissement : 2 066 831,00 €

ATHIS-MONS

RESULTAT DE CLOTURE

. Déficit investissement : 3 660 684,23 €
. Excédent fonctionnement : 4 082 193,95 €
Soit un excédent total : 421 509,72 €

Après ce vote Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

12- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2005 Ville,

13- Suite à la présentation des documents budgétaires et après que M. le Maire se soit retiré et ait confié la présidence à M. SAC, il est procédé au vote du Compte Administratif 2005 du budget annexe de la ZAC centre ville (M. TISSIER ne prend pas part au vote) par 21 voix Pour et 7 Contre,

Le compte administratif 2005 du budget annexe de la ZAC centre ville est donc arrêté conformément à sa présentation en séance :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses de l'exercice : 1 558 401,59 €
. Recettes de l'exercice : 878 507,24 €
. Déficit : 679 894,35 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses de l'exercice: 1 248 316,08 €
. Recettes de l'exercice : 1 330 427,46 €
. Excédent : 82 111,38 €

- TOTAL DES SECTIONS

. Dépenses de l'exercice: 2 806 717,67 €
. Recettes de l'exercice : 2 208 934,70 €

RESULTAT DE CLOTURE

. Déficit : 597 782,97 €

Après ce vote Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

14- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe ZAC Centre Ville 2005,

ATHIS-MONS

15- Suite à la présentation des documents budgétaires et après que Monsieur le Maire se soit retiré et ait confié la présidence à M. SAC, il est procédé au vote du Compte Administratif 2005 du budget annexe de l'assainissement par 25 voix Pour et 4 Contre :

Le Compte Administratif 2005 du budget annexe de l'assainissement est donc arrêté conformément à sa présentation en séance :

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses de l'exercice : 4 235 389,33 €
. Recettes de l'exercice: 2 325 045,08 €
. Résultat de l'exercice 2004 = déficit: 1 910 344,25 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT:

. Dépenses de l'exercice : 898 060,49 €
. Recettes de l'exercice : 2 617 507,73 €
. Résultat de l'exercice 2004 = Excédent : 1 719 447,24 €

- TOTAL DES SECTIONS :

. Dépenses de l'exercice : 5 133 449,82 €
. Recettes de l'exercice : 4 942 552,81 €

- RESTES A REALISER :

. Dépenses de l'exercice : 881 252,22 €
. Recettes de l'exercice : 1 385 742,00 €

- RESULTAT DE CLOTURE :

. Déficit investissement : 1 910 344,25 €
Excédent fonctionnement : 1 719 447,24 €
Déficit : 190 897,01 €

Après ce vote Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

16- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement 2005,

17- **DECIDE** par 23 voix Pour et 7 Abstentions d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % à la SORGEM pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 000 000 € que cet organisme propose de contracter auprès de DEXIA Crédit Local afin de financer les dépenses de l'opération de renouvellement du quartier du Noyer Renard, opération réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement,

ATHIS-MONS

18- **DECIDE** à l'unanimité de cotiser à l'Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (A.D.M.C) dans le département de l'Essonne pour l'exercice 2006,

19- **ADOPTE** par 26 voix Pour et 4 Abstentions, pour 2006, les taux d'imposition des trois taxes (soit la reconduction des taux 2005) sur la base de l'état fiscal des services fiscaux :

TAXES	TAUX 2005	TAUX 2006	BASES D'IMPOSITION POUR 2006	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	18,64 %	18,64 %	37 481 000 €	6 986 458 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,74 %	19,74 %	31 495 000 €	6 217 113 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,50 %	54,50 %	46 600 €	25 397 €
PRODUIT……13 228 968 €				

20- **DECIDE** à l'unanimité de modifier l'article 3 de la délibération du 18 décembre 2003 sur les modalités de calcul de la variation du régime indemnitaire, les autres articles restant inchangés,

21- **DECIDE** à l'unanimité d'apporter quelques modifications aux délibérations du 19 décembre 2002 modifiant le régime indemnitaire des filières administrative, technique, culturelle, sportive, sociale et médico-sociale ainsi que la délibération du 26 mai 2005 modifiant le régime indemnitaire de la filière police municipale,

22- **ADOPTE** à l'unanimité, le 2ème plan de formation triennal du personnel territorial pour les années 2006/2008,

23- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif entre la ville d'Athis-Mons et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal,

24- **DECIDE** à l'unanimité de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2006 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

25- **DECIDE** par 20 voix Pour, 9 Abstentions et 1 Contre de modifier les conditions d'emploi du poste de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines compte tenu des nouvelles missions qui doivent être ajoutées à ce poste,

ATHIS-MONS

50- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement par le Centre en Route de la Navigation Aérienne Nord (CRNA Nord) sur cette enquête sous réserve de mettre en conformité les réseaux d'eaux pluviales, conformément au règlement d'assainissement de la ville d'Athis-Mons et à la charte des eaux pluviales,

51- **AUTORISE** par 23 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation des écoles et autres bâtiments et désigne les entreprises suivantes comme titulaires du marché :

• Lot 1 : Maçonnerie	Entreprise CORENAM	pour un montant de 78 863,40 € HT
• Lot 2 : Peinture, revêtement de sols	Entreprise DUREAU	pour un montant de 128 248,90€ HT
• Lot 3 : Électricité	Entreprise STERREN	pour un montant de 10 266,00 € HT
• Lot 5 : Faux plafond	Entreprise AUGAGNEUR	pour un montant de 17 687,25 € HT
• Lot 6 : Serrurerie	Entreprise NORBA	pour un montant de 108 667,00€ HT
• Lot 7 : Stores extérieurs	Entreprise AGEDA SARL	pour un montant de 10 527,00 € HT
• Lot 8 : couverture	Entreprise E T B I	pour un montant de 112 143,55€ HT

Les lots 4 et 9, la Commission d'Appel d'Offres les a déclarés infructueux et a proposé de relancer une consultation sous la forme d'un marché négocié,

52- **AUTORISE** par 26 voix Pour et 4 Abstentions, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation du gymnase Carpentier concernant les lots :

- Lot 1 – maçonnerie, menuiserie intérieure,
- Lot 2 – peinture, revêtement de sol,
- Lot 7 – désamiantage

53- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à approuver le principe d'aménagement du Barreau routier, proposé par le Conseil Général, reliant l'avenue Jean-Pierre Bénard (RD 25) et la rue Henri Dunant (RD 118), la concertation prévue sera réalisée par le biais d'une exposition en mairie avec mise à disposition d'un registre pour accueillir les observations du public,

54- **AUTORISE** par 26 voix Pour et 4 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de carburant pour les véhicules municipaux et désigne l'entreprise BP comme titulaire du marché,

55- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les déclarations de travaux en vue de la réalisation de travaux de ravalement, de sur toiture et la pose de menuiserie extérieure en aluminium dans les groupes scolaires BRANLY/LA FONTAINE, FLAMMARION/PERRAULT et PASTEUR/LA ROUGETTE,

60- **EMET** par 23 voix Pour et 7 Contre un avis favorable sur le projet de décret relatif à la création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France, prenant en compte les amendements proposés par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

ATHIS-MONS

61- **Point retiré.**

62- **AUTORISE** par 23 voix Pour et 7 Abstentions, Monsieur le Maire à signer une convention de co-financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la conduite de projets dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Noyer Renard,

63- **DECIDE** à l'unanimité d'acquérir à titre gratuit les espaces libres, appartenant à l'ASL d'Ozonville et **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint ou le Maire Adjoint chargé de l'urbanisme à signer les rétrocessions foncières avec l'Association Syndicale Libre D'ozonville (ASL),

80- **SOLLICITE** à l'unanimité une subvention du Conseil Général de l'Essonne, à hauteur de 50 % de la prestation technique dans le cadre du dispositif « un été au ciné »,

81- **FIXE** à l'unanimité, à 3 € l'entrée du spectacle de danse du Festival Session 2 Style le 27 mai 2006 et **ADOPTE** le principe d'un reversement de 1 euro pour chaque billet vendu à l'Association Dialogue et Solidarité pour le Niger,

82- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au Foyer Socio Educatif du Lycée Marcel Pagnol dans le cadre du projet Mémoires »,

90- **AUTORISE** à l'unanimité (M. CHAFFARD et M. TISSIER ne prennent pas part au vote), Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat relative à l'organisation de l'Agence postale communale du VAL, entre la Poste et la commune d'Athis-Mons,

91- **AUTORISE** par 23 voix Pour et 7 Contre, Monsieur le Maire à signer le marché d'impression périodique des supports de communication papier et désigne l'entreprise PAYARD comme titulaire du marché,

92- **AUTORISE** par 23 voix Pour et 7 Contre, Monsieur le Maire à signer le marché d'impression du journal municipal et désigne l'entreprise GRENIER comme titulaire du marché.

La séance est levée à 23H00.

Fait à ATHIS-MONS, le 19 mai 2006

Le Maire
François GARCIA

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A MONSIEUR LE MAIRE, MAIRIE, 91205 ATHIS-MONS CEDEX. -
TEL : (1) 69 54 54 54 - FAX : (1) 69 54 54 99